



MAIRIE DE
SAINT MAXIMIN
LA SAINTE BAUME

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
EXERCICE 2013
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2013

Le débat d'orientation budgétaire est une étape du cycle budgétaire annuel. En effet, si l'action des collectivités est principalement conditionnée par le rôle de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par plusieurs jalons ; le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Si ce débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue est néanmoins obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Son organisation constitue donc une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité (articles L 2531, L 5211-26 et L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales).

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré. La préparation budgétaire tient compte des perspectives économiques et de la loi de finances 2013. Elle s'appuie également sur le recensement des informations indispensables à la commune pour mener à bien l'élaboration de son budget et sur la définition d'une politique générale annuelle compatible avec le programme du mandat. La procédure se termine par la rédaction et la mise en forme du document budgétaire.

Les informations exposées pour ce débat d'orientation budgétaire portent sur :

- 1) le contexte national avec les principales mesures de la loi de finances 2013 pour les collectivités locales ;
- 2) les orientations 2013 du budget principal pour sa section de fonctionnement puis sa section d'investissement, ainsi que celles des budgets annexes.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

Après une année difficile en 2012, les perspectives économiques et financières des États européens et de notre pays demeurent particulièrement tendues et instables.

En France, l'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est de 0,8 % pour 2012, après une hausse de 0,3 % en 2012. Et la loi de finances 2013 prévoit une évolution de l'inflation de 1,8 % contre 1,3 % en 2012.

Pour atteindre l'objectif d'un retour progressif à l'équilibre des finances publiques, les concours financiers aux collectivités territoriales ont été gelé sur les années 2011, 2012 et 2013, de telle sorte que les collectivités territoriales participent à l'effort national.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait connaître une hausse globale de 0,3 % en 2013. Cette augmentation globale correspond en fait à un effort des collectivités les mieux dotées en direction des collectivités les moins bien dotées.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été créée en 2011. Les communes y sont éligibles sur la base de critères démographiques et de richesse fiscale. Chaque préfet de département détermine chaque année les champs d'intervention qui pourront être financés à ce titre, dans le cadre d'appels à projet. Saint-Maximin est éligible et a donc déposé des dossiers de financement.

Les compensations fiscales versées par l'État au titre des divers dispositifs d'exonérations continuent de jouer le rôle de variables d'ajustement et supporteront une nouvelle baisse (-13,6% en 2013) afin de respecter la stabilisation de l'enveloppe des concours de l'État.

Par ailleurs, la revalorisation des bases locatives prévue pour les propriétés bâties et non bâties sera de 1,8 % pour 2013, égale à l'inflation prévisionnelle, et identique à celle de 2012,

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE EN 2013

Dans un contexte accru de contraintes sur les finances publiques, la commune fait le choix volontariste de poursuivre sa politique en faveur de la qualité du service public autour des axes suivants :

- maintenir une fiscalité constante, avec des taux d'imposition identiques à ceux des dernières années,
- maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement,
- dégager une épargne de gestion suffisante pour pourvoir au remboursement de la dette en capital et autofinancer en grande partie nos programmes d'investissement.

1 - BUDGET PRINCIPAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement seront évaluées au budget primitif avec une grande prudence, en respectant le principe de sincérité budgétaire.

Les recettes fiscales

Il est rappelé que la commune ne perçoit que les taxes d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les bases évaluées pour 2012 ont été de :

Taxe	Bases 2012	Taux votés en 2012	Produit 2012
Habitation	19 240 954	14,85	2 884 012
Foncier bâti	15 409 139	23,17	3 570 298
Foncier non bâti	172 103	94,96	163 429
TOTAL			6 617 739

La revalorisation nominale des bases prévue par la loi de finances 2013 est de 1,8 % pour chacune des trois taxes. Mais la commune n'augmentera pas ses taux en 2013. En neutralisant l'évolution physique des bases, les produits fiscaux estimés sont donc les suivants :

Taxe	Bases 2012 revalorisées (hors variation physique)	Taux proposés en 2013	Produit estimé 2013 (hors variation physique)
Habitation	19 770 531	14,85	2 935 924
Foncier bâti	15 686 503	23,17	3 634 563
Foncier non bâti	175 201	94,96	166 372
TOTAL			6 736 858

Les dotations de l'État

Le projet de budget 2013 sera bâti sur un scénario fiable de stabilité de nos dotations par rapport à 2012. Pour mémoire, la dotation globale de financement (DGF) 2012 était de 1 999 868, 74 € et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) de 505 032 € soit environ 16 % de nos recettes de fonctionnement.

La taxe additionnelle aux droits de mutation

Nous estimons ce produit à environ 700 000 €, tout comme en 2011. En effet, les recettes perçues à ce titre en 2012 ont été de 941 000 €, mais exceptionnellement plus importantes que les autres années en raison de la vente du terrain de la cave coopérative.

Les dotations de la communauté de communes

La compensation versée par la communauté de communes devrait être stable, aux environs de 1 million € en 2013.

En revanche, il n'est pas prévu de dotation de solidarité communautaire en 2013, soit une perte de recettes d'environ 250 000 €.

La politique tarifaire

Nous rappelons que la fixation des tarifs publics est particulièrement encadrée. Par prudence, nous évaluerons donc les recettes constituées par les « produits des services, du domaine et ventes diverses » au même niveau que celles encaissées en 2012, soit environ 745 000 €.

Les subventions de fonctionnement

Ces subventions proviennent essentiellement du conseil général du Var, de l'État et du conseil régional PACA. Elles concernent des actions relevant surtout du service Politique de la Ville. Elles ont atteint près de 300 000 en 2012. Dans le contexte financier actuel, nous ajusterons les subventions attendues le plus réalistement possible.

B) Les dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte national et des efforts demandés aux collectivités territoriales, les dépenses seront strictement évaluées.

Les ressources humaines

Nous portons à ce poste, qui représente 56 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, une grande attention et nous veillerons à une gestion optimale.

Dans cet esprit, il n'est pas prévu de réduction des effectifs mais un réexamen au cas par cas des embauches qui feraient suite à des départs. Il n'y a pas de règle arithmétique, mais seulement la nécessité de réexaminer chacune des situations en fonction des besoins de la collectivité.

Une augmentation de ce chapitre de l'ordre de 5 % est prévue par rapport au budget 2012. Outre l'inflation mécanique due aux avancements d'échelon et de grade, cette évolution, supérieure à la tendance contenue depuis plusieurs années, s'explique par une revalorisation indiciaire à la suite d'une augmentation du SMIC, la pérennisation des CDD et l'augmentation du nombre de contrats aidés. Nous poursuivrons nos efforts afin de contenir cette dépense pour tous les facteurs qui dépendent de notre décision politique, sans toutefois priver les services des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service public.

La contribution au CNFPT sera rétablie à 1% de la masse salariale.

Les contingents et dépenses obligatoires

Il s'agit des contributions de la commune au fonctionnement de services publics : contingent d'incendie, participation à des charges intercommunales, cotisations municipales, remboursement de frais à d'autres collectivités, etc.

Les éléments connus à ce jour sont les suivants.

Le contingent d'incendie poursuit son augmentation. Il était de 506 793 € 2012 ; il sera de 517 428 € en 2013.

Notre participation prévisionnelle au syndicat intercommunal d'électrification des Sources d'Argens (SIE) est constituée d'une cotisation d'environ 3 000 € et d'une participation aux emprunts d'environ 61 000 €. La commune devra également régulariser le solde des travaux de la période 2008-2012 qui se monte à environ 80 000 €.

La participation prévisionnelle au Symielec Var se compose d'une cotisation d'environ 1 600 € et une participation aux travaux d'environ 127 000 €.

Nous versons également des contributions à des établissements publics intercommunaux, notamment :

- Syndicat intercommunal des collèges : 87 € par élève habitant la commune (74 566,62 € en 2012) + 30 % des dépenses de fonctionnement pour le collège Leï Garrus (205 632,52 € en 2012) + une somme forfaitaire de 13 720, 41 € pour le collège Henri Matisse ;
- École de musique, de théâtre et de danse du Haut-Var : 3,50 € par habitant (53 368 € en 2012) ;

- SIVAAD : part fixe 0,45 € par habitant + part variable 4% sur achats réalisés l'année précédente, avec abattement éventuel (17 857,35 € en 2012).

Les subventions aux associations

Pour l'année 2013, Saint-Maximin suivra la tendance nationale et maintiendra sa dépense consacrée aux associations, malgré une marge de manœuvre très réduite, aux alentours de 600 000 €, afin de réaffirmer l'importance d'une politique associative soutenue de la part de la municipalité.

Les intérêts de la dette

Cette année, ils seront de 400 000 € pour la dette communale contre 425 000 € l'année dernière. Il faudra ajouter 21 000 € d'intérêts pour le compte du S.I.E.

Les charges à caractère général

En 2011 et 2012, nous avons stabilisé les charges de fonctionnement courant des services

L'ouverture du pôle culturel a bien été gérée, avec un coût de fonctionnement d'environ 170 000 € pour les dépenses de fonctionnement (hors 012) (30 000 € de recettes).

De façon générale, la recherche d'économies est systématique afin de nous permettre d'améliorer, ou de maintenir, les quelques marges de manœuvre dont nous disposons.

2 - BUDGET PRINCIPAL : SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement proposé pour l'année 2013 est estimé environ 5 millions €.

Les travaux de restauration du flanc Sud de la basilique et de la façade de l'hôtel de ville commenceront.

Le programme de rénovation de l'habitat insalubre, la mise au point du nouveau plan local d'urbanisme ainsi que l'installation de la vidéo-protection dans la ville se poursuivront.

Des travaux d'aménagement des équipements publics (accueil de l'hôtel de ville), sportifs et scolaires seront effectués.

La signalétique commerciale sera repensée.

Enfin, la commune réalisera des travaux d'aménagement et de voirie et de sécurité. Le programme prévisionnel concernera entre autres le chemin du Moulin, le chemin des Vertus, le lotissement des Cinq Ponts, le chemin des Oliviers, l'allée des Chênes Kermès, l'allée des Cerisiers, le chemin de l'Argérie, le parking Raynouard, la place Jean Salusse, le chemin du petit Recours, le quartier de l'Enclos, les points d'apport volontaire, etc.

En 2013, le remboursement en capital sera de l'ordre de 700 000 €, contre 850 000 € en 2012 pour la commune. Il faudra ajouter à ce montant 87 000 € pour la dette en capital du S.I.E.

B) Les recettes d'investissement

L'objectif prioritaire est évidemment de maintenir l'équilibre réel du budget. Il s'agit, en section d'investissement, de couvrir le montant du remboursement en capital de la dette par des ressources propres communales :

- le FCTVA prévisionnel est de 392 106,33 €
- la taxe locale d'équipement est estimée au même niveau que l'année dernière : 500 000 €
- les dotations aux amortissements sont en légère augmentation, aux alentours de 450 000 €
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est estimé à 1 500 000 €

Ces ressources propres prévisionnelles sont donc d'un montant total minimum de 2 800 000 €.

Pour financer la politique d'investissement de la commune, l'emprunt peut être envisageable. Toutefois, les banques partenaires demeureront en retrait en 2013 concernant le financement des collectivités. Nous avons intégré ce risque l'année dernière, et nous n'avons pas eu recours à l'emprunt en utilisant uniquement nos réserves financières. La situation solide de notre trésorerie et les bons résultats cumulés depuis plusieurs exercices pourraient nous permettre d'avoir un recours limité à l'emprunt, voire cette année encore de ne pas contracter d'emprunt du tout.

Outre les ressources propres de la commune, le financement des dépenses d'investissement en 2012 sera assuré à hauteur de 900 000 € environ par les subventions de nos partenaires (dont plus du tiers en provenance du conseil général du Var).

3 - BUDGETS ANNEXES

La section de fonctionnement 2013 de ces deux budgets sera semblable à celle de 2012.

A) Budget de l'eau

En ce qui concerne la section d'investissement, les opérations prévues en 2013 se rapportent aux réseaux concernés par les opérations de voirie du budget principal.

B) Budget de l'assainissement

Les opérations d'investissement prévues au budget de l'eau concernent également le budget de l'assainissement.